

## Ville de Brossard



### ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017

*J'agis sur mon milieu de vie*

#### Voter à Brossard

Cet automne, les électeurs de la Ville de Brossard auront à choisir les personnes qui formeront le prochain conseil municipal. La Ville de Brossard est divisée en 10 districts électoraux dont la carte et la description sont disponibles sur le site internet de la Ville. Le poste de maire et un poste de conseiller pour chacun des 10 districts seront ouverts aux candidatures.

#### Dates clés – élections municipales du 5 novembre 2017

Début de la période électorale	22 septembre
Dépôt des déclarations de candidatures	22 septembre au 6 octobre
Dépôt de la liste électorale	6 octobre
Réception à votre domicile d'un avis indiquant le nom des électeurs inscrits sur la liste électorale ainsi que les lieux, jours et heures de révision de la liste électorale	À compter du 10 octobre
Révision de la liste électorale par la Commission de révision (demandes d'inscription, de radiation ou de correction)	19 et 20 octobre -10 h à 22h 21 octobre -10 h à 16 h
Réception par les électeurs d'une carte de rappel précisant l'endroit où vous devez voter et le nom des candidats dans votre district	À compter du 27 octobre
Vote par anticipation	29 octobre – 12 h à 20 h
Jour du scrutin	5 novembre – 10 h à 20 h

#### L'électeur et le vote

##### Qui est un électeur?

Une personne physique possède la qualité d'électeur soit parce qu'elle est domiciliée à Brossard soit parce qu'elle y possède un immeuble ou y occupe une place d'affaires.

##### Électeur domicilié - faites vos changements d'adresse !

Est un électeur et a le droit d'être inscrit sur la liste électorale, la personne :

- qui a 18 ans le 5 novembre 2017;
- de citoyenneté canadienne;
- qui n'est ni en curatelle, ni frappée d'une incapacité de voter;
- qui est domiciliée à Brossard le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et, depuis au moins 6 mois au Québec.

La liste des personnes domiciliées est élaborée par le Directeur général des élections du Québec. *Si vous déménagez, assurez-vous d'avoir fait vos changements d'adresse cela vous évitera de vous déplacer à la Commission de révision.*

##### Électeur non domicilié – faites votre inscription avant le 21 octobre !

Peut s'ajouter à la liste électorale, l'électeur non domicilié à Brossard qui, depuis au moins le 1<sup>er</sup> septembre 2016, y est propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise et qui en fait la demande écrite.

Les formulaires et les informations pertinentes sont disponibles sur le site internet de la Ville. Une correspondance sera également acheminée aux propriétaires par la poste pendant l'été.

#### L'électeur et le vote

##### Quel électeur peut voter?

Pour voter, vous devez avoir la qualité d'électeur **et** être inscrit sur la liste électorale.

Vous pouvez vérifier votre inscription en consultant l'avis que vous recevrez par la poste dans la semaine du 9 octobre. Si vous n'avez rien reçu après cette période, appelez-nous. Des copies de la liste seront aussi disponibles pour consultation à nos bureaux et à Services Brossard à compter du 6 octobre.

N'oubliez pas que pour voter, vous devez être bien inscrit sur la liste électorale.

	<b>Vérifiez bien! C'est votre responsabilité!</b>	
--	---	--

<b>L'électeur et le vote</b>									
	<b>Pour demander une modification de la liste électorale</b>								
	<p>Pour demander une modification à la liste électorale, vous devez vous présenter à la Commission de révision avec deux pièces d'identité, selon l'horaire suivant :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="background-color: #ffffcc;"><b>Judi 19 octobre</b></td> <td style="background-color: #ffffcc;"><b>10 h à 22 h</b></td> <td rowspan="3" style="background-color: #ffffcc;">Élections Brossard 2017 2001, boulevard de Rome Brossard (Québec) J4W 3K5</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #ffffcc;"><b>Vendredi 20 octobre</b></td> <td style="background-color: #ffffcc;"><b>10 h à 22 h</b></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #ffffcc;"><b>Samedi 21 octobre</b></td> <td style="background-color: #ffffcc;"><b>10 h à 16 h</b></td> </tr> </table> <p>Votre conjoint, une personne qui cohabite avec vous ou un parent peut faire une demande à votre place. Dans ce cas, la personne doit, de plus, apporter avec elle <b>vos</b> pièces d'identité.</p> <p>L'électeur non domicilié dans la Ville de Brossard qui remplit les conditions pour être inscrit sur la liste électorale n'a pas à se présenter à la commission de révision. Pour demander son inscription sur la liste électorale déposée, il doit s'assurer que le formulaire adéquat bien complété a été reçu au bureau de la présidente d'élection ou à la Commission de révision, au plus tard le 21 octobre à 16 h.</p>		<b>Judi 19 octobre</b>	<b>10 h à 22 h</b>	Élections Brossard 2017 2001, boulevard de Rome Brossard (Québec) J4W 3K5	<b>Vendredi 20 octobre</b>	<b>10 h à 22 h</b>	<b>Samedi 21 octobre</b>	<b>10 h à 16 h</b>
<b>Judi 19 octobre</b>	<b>10 h à 22 h</b>	Élections Brossard 2017 2001, boulevard de Rome Brossard (Québec) J4W 3K5							
<b>Vendredi 20 octobre</b>	<b>10 h à 22 h</b>								
<b>Samedi 21 octobre</b>	<b>10 h à 16 h</b>								
<b>L'électeur et le vote</b>									
	<b>Où et quand aller voter</b>								
<p>Le 5 novembre sera la journée des élections, les électeurs voteront de <b>10 h à 20 h</b> à l'endroit qui sera indiqué sur la carte de rappel que chacun recevra par la poste. Le vote par anticipation se tiendra le 29 octobre de 12 h à 20 h. Le site internet donnera également toute l'information pertinente.</p>									

<b>Les candidats</b>		
	<b>Intéressé par un poste au conseil</b>	
	<p>Le poste de maire et un poste de conseiller pour chacun des 10 districts municipaux sont ouverts aux candidatures. Pour être candidat, une personne doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la Ville de Brossard et y résider de façon continue ou non depuis au moins le 1<sup>er</sup> septembre 2016.</p> <p>Les formulaires sont disponibles au bureau de la présidente d'élection de même que diverses informations destinées aux personnes intéressées. Le site internet fournit également d'autres informations utiles.</p>	
	<b>Qui sont-ils?</b>	
<p>Au fur et à mesure de l'acceptation de candidatures soit, pendant la période entre le 22 septembre et le 6 octobre, le site internet de la Ville sera mis à jour. La liste finale des candidats sera publiée dans un journal local le 11 octobre.</p>		

<b>Recrutement du personnel électoral</b>		
<p>Le bureau de la présidente d'élection est à la recherche de personnes fiables, disponibles, impartiales et possédant un bon jugement, pour remplir diverses fonctions de membres du personnel électoral. Consultez le site internet pour remplir un formulaire ou téléphonez-nous.</p>		

<b>Vous avez des questions?</b>			
<b>Ville de Brossard</b>			
<b>Bureau de la présidente d'élection</b>			
<i>Nos bureaux</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Courriel</i>	<i>Téléphone</i>
Élections Brossard 2017 2001, boulevard de Rome Brossard (Québec) J4W 3K5	450-923-7009	<a href="mailto:elections@brossard.ca">elections@brossard.ca</a>	450-923-6322
<p>Visitez-nous : <a href="http://www.ville.brossard.qc.ca/Services-aux-citoyens.aspx">http://www.ville.brossard.qc.ca/Services-aux-citoyens.aspx</a></p> <p>Le <b>site internet de la Ville</b> constituera un lieu d'accès à l'information électorale municipale en continu où vous trouverez une multitude d'informations, des formulaires interactifs et des liens intéressants. Par exemple, éventuellement, l'électeur y obtiendra, à partir de son adresse ou de son code postal, les informations pertinentes aux lieux de votation avec cartographie et informations personnalisées pour s'y rendre.</p>			
<b>Liens utiles</b>			
	Directeur général des élections du Québec :	<a href="http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/">http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/</a>	
	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :	<a href="http://www.mamot.gouv.qc.ca/accueil/">http://www.mamot.gouv.qc.ca/accueil/</a>	